

Bordeaux, le 27/05/2019

Pourquoi et comment lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, réapparaîtra très prochainement dans nos jardins et sur nos balcons.

Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de **lutter contre sa prolifération**. Dans ce cadre, la mobilisation de la population est primordiale. **Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.**

Un moustique agressif qui se reproduit dans nos jardins et balcons...

Le moustique tigre, également appelé *Aedes albopictus*, est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m ... **le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !**

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et **les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours !**

La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

Comment lutter ? En supprimant les eaux stagnantes pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie** : ces récupérateurs représentent 50% des gîtes dans nos jardins. Même fermés, ils peuvent abriter des larves de moustiques. Les solutions : tendre une moustiquaire au-dessus de la réserve d'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur** : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner ;**
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins...) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.



Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !



Au-delà d'une nuisance, un risque de santé publique...

Le moustique tigre n'est pas en lui-même, porteur du virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika, mais il en est un vecteur potentiel : **Il présente un risque pour la population s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée**, revenant d'un pays ou d'une zone où sévissent ces maladies.

C'est pourquoi les autorités de santé restent très vigilantes à tout cas de dengue, chikungunya, ou Zika importé en métropole.

L'épidémie de dengue qui sévit actuellement à la Réunion augmente le risque d'importation de cette maladie en métropole.

Comment lutter ? En évitant les piqûres de moustique lors de son voyage.

Les voyageurs se rendant dans des zones où sévissent ces maladies (essentiellement les pays de la zone intertropicale) doivent être particulièrement vigilants à **se protéger des piqûres de moustique pendant leur séjour** pour éviter, d'une part la maladie, mais également de rentrer sur le territoire avec le virus. **En cas d'apparition de symptômes** (fièvre d'apparition brutale, douleurs, éruption cutanée) **dans les 15 jours qui suivent leur retour, il est important que les voyageurs consultent leur médecin traitant le plus rapidement possible.**

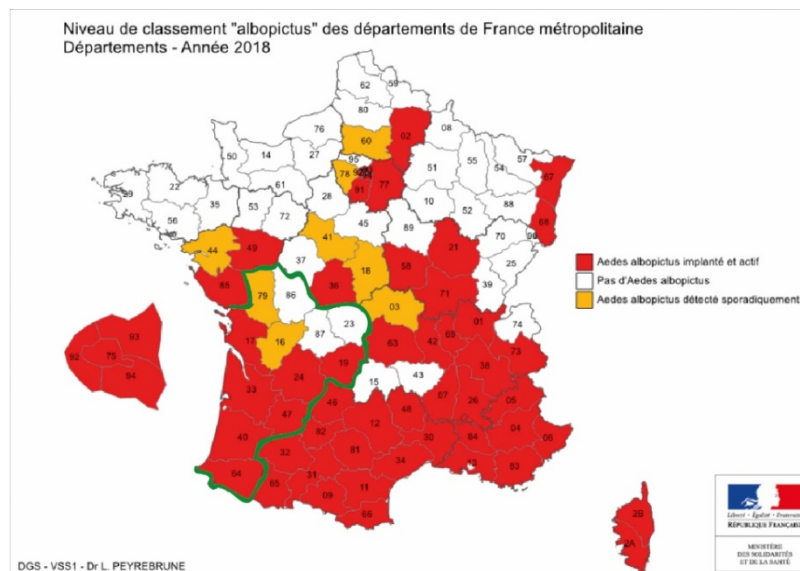
Si, en métropole, un « cas importé » (personne revenant avec le virus) est identifié, le médecin alerte l'Agence régionale de santé qui déclenche des mesures de protection des personnes dans le but d'éviter l'apparition de « cas autochtones » (personne malade n'ayant pas voyagé dans la zone inter tropicale contaminée par la pique d'un moustique vecteur) et d'une épidémie.

Jusqu'à présent, aucun cas autochtone n'a été signalé en Nouvelle-Aquitaine.

Un plan de surveillance renforcée

Des mesures de surveillance, de lutte et de protection des populations sont mises en place dans le cadre du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Les Préfectures, Agences régionales de santé et Conseils départementaux mettent en œuvre ce plan du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année, au travers d'opérations d'information/sensibilisation, d'une veille citoyenne (sur www.signalement-moustique.fr), d'une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques) par le déploiement de pièges pondoires et de la surveillance épidémiologique (surveillance des cas de chikungunya, de dengue et de Zika).

Le moustique tigre en Nouvelle Aquitaine



Dans les départements en blanc ou orange (16, 23, 79, 86, 87), le moustique tigre n'est pas encore implanté, participez à sa surveillance !

- ▶ **Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, signalez sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr**

Dans les départements en rouge (17, 19, 24, 33, 40, 47, 64), le moustique tigre est implanté. Le seul moyen de lutte efficace est la suppression des eaux stagnantes dans lesquelles naissent les moustiques (coupelles de pots de fleur, objets laissés dans le jardin, bassins d'eau stagnante...).

- ▶ **Coupez l'eau aux moustiques et passez le message autour de vous !**

Plus d'info...

Retrouvez plus d'informations sur les moustiques tigre (grand public, collectivités, professionnels de santé, voyageurs...) et des **supports d'information à télécharger et partager** sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Découvrez également le **kit pédagogique gratuit** à destination des enfants du cycle 3 (CM1-CM2). Présentation, commande et renseignements sur www.lemoustiquetigre.fr

